



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service territoire et urbanisme**

Montpellier, le 8 - AOUT 2023

Affaire suivie par : LAIR Maïté
Mail : maite.lair@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 61 02

Notre réf : 34-2023-00014

Vos réf : 34-2013-00153-PAC

Monsieur,

En date du 21 mars 2023, vous avez déposé auprès du service en charge de la police de l'eau un porté à connaissance (PAC) conformément à l'article R.214-40 du Code de l'environnement sur un dossier de déclaration instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 de ce même code, concernant l'extension d'un bâtiment industriel sur la commune de Vendargues, dossier initial n° 34-2021-00153. Ce dossier est enregistré sous le numéro n° 34-2023-00014.

Au vu des éléments présentés, je vous informe que ces modifications ne nécessitent pas de nouvelle déclaration et que le délai de réalisation des travaux est porté à trois ans à compter de ce jour.

Je vous rappelle que vous êtes tenu d'informer le service de la police de l'eau du démarrage et de l'achèvement des travaux afin de pouvoir réaliser un contrôle de vos installations. Une fois les travaux terminés, vous devrez transmettre impérativement dans un délai d'un mois, le plan de récolement des réseaux pluviaux et des ouvrages de compensation de l'opération certifiés par un géomètre expert ainsi que l'engagement d'entretien, de non contamination des eaux de rejet et de maintien du volume de compensation dans le temps.

Le présent courrier vaut retrait du refus tacite intervenu le 21 juin 2023. Il est adressé à la mairie de Vendargues où la voirie doit être réalisée.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le Préfet de l'Hérault
et par délégation,
Le Directeur-adjoint


Cédric INDJIRDJIAN

**Monsieur Christian Ferrini,
FER2D
Lotissement Les Terres du Roy Num 10
90 impasse du Millepertuis
34 740 Vendargues**